

## **Chapitre 13 : Action publique et régulation**

### **Comment l'Etat providence contribue-t-il à la cohésion sociale ?**

#### 1) Des situations qui mettent en péril la cohésion sociale

##### **Document 1** : Pauvreté et cohésion sociale

« Pour cerner la pauvreté, la mesurer, l'évaluer, on distingue plusieurs méthodes. Une première approche consiste à raisonner en valeur absolue. Selon cette approche employée notamment aux Etats-Unis, et par les organisations internationales, on considère une pauvreté dite « absolue ». A partir de l'estimation des ressources nécessaires à l'acquisition d'un panier minimal de biens (pour se nourrir, se vêtir, se loger), un seuil de pauvreté absolu est établi. En 2009, 14% des américains (et 20% des enfants) sont de la sorte recensés comme pauvres. Le seuil de pauvreté absolue varie selon les Etats et au cours du temps (il est actualisé chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation des ménages urbains). (...) Une deuxième approche détermine la pauvreté monétaire relative. Sont pauvres les personnes et les ménages dont les revenus sont inférieurs à un seuil monétaire relatif, fixé en fonction de la distribution des revenus. En France on utilisait le plus souvent un seuil de pauvreté situé à 50% de la médiane des revenus, mais on utilise de plus en plus le seuil de 60% de la médiane, conformément à ce qui se pratique au niveau européen. On considère ainsi comme pauvre les individus qui disposent d'un revenu inférieur à 50 ou 60% du revenu médian (...). En France en 2009, le seuil de pauvreté monétaire à 50% du revenu médian s'établit à 795 euros mensuels pour une personne seule (...) »

**Source** : J Damon « *L'exclusion* », QSJ

« Selon la définition de la pauvreté utilisée (seuil à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian), la France comptait en 2006 entre 4,2 et 7,9 millions de personnes pauvres. La part de personnes pauvres est comprise entre 7,1 et 13,2 %. Une frange considérable de la population manque de ressources. Il ne s'agit pas (dans la plupart des cas) de dénuement total, comparable à ce que l'on rencontre dans les pays les plus pauvres. Il n'empêche que des millions d'enfants, d'hommes et de femmes vivent à l'écart des normes de la société. Ils n'aspirent pas seulement à manger, mais à avoir un logement décent, à étudier ou à travailler, à se soigner... comme les autres. Cette pauvreté suscite l'indignation dans tous les milieux sociaux, mais elle est souvent déconnectée de la question des inégalités<sup>1</sup>de façon générale. La pauvreté a baissé des années 1970 au milieu des années 1990, et est ensuite restée relativement stable. On n'assiste pas à une explosion de la misère mais à un arrêt des progrès. En outre, la pauvreté change de visage, en frappant davantage les jeunes, les familles monoparentales, une partie des salariés les plus précaires et les chômeurs mal indemnisés. »

**Source** : L. Maurin, « Les inégalités en France : une réalité multiforme », La Documentation française.

<sup>1</sup>**Inégalité sociale** : L'inégalité sociale est une différence qui fait l'objet d'une hiérarchisation au

**Q1** : Rappeler les définitions des concepts de « revenu » et de « chômage ».

**Q2** : A l'aide du document, distinguez la pauvreté monétaire « absolue » de la pauvreté monétaire « relative »

**Q3**: Pourquoi peut-on dire que la pauvreté peut mettre en péril la cohésion sociale ?

« On peut distinguer deux grands types de protections. Les protections civiles garantissent les libertés fondamentales et assurent la sécurité des biens et des personnes dans le cadre d'un État de droit<sup>1</sup>. Les protections sociales «couvrent» contre les principaux risques susceptibles d'entraîner une dégradation de la situation des individus comme la maladie, l'accident, la vieillesse impécunieuse, les aléas de l'existence pouvant aboutir à la limite à la déchéance sociale. (...) L'insécurité, c'est tout autant l'insécurité sociale que l'insécurité civile. Être protégé dans cette sphère signifie être à l'abri des péripéties qui risquent de dégrader le statut social de l'individu. Le sentiment d'insécurité est alors la conscience d'être à la merci de ces événements. Par exemple, qu'elle soit due à la maladie, à un accident, au chômage ou à la cessation de l'activité en raison de l'âge, l'incapacité de «gagner sa vie» en travaillant remet en question le registre de l'appartenance sociale de l'individu qui tirait les moyens de sa subsistance de son salaire, et le rend incapable de maîtriser son existence à partir de ses propres ressources. Il devra être assisté pour survivre. On pourrait caractériser un risque social comme un événement qui compromet la capacité des individus à assurer eux-mêmes leur indépendance sociale. Si l'on n'est pas assuré contre ces aléas, on vit dans l'insécurité. (...)

L'insécurité sociale n'entretient pas seulement la pauvreté. Elle agit comme un principe de démoralisation (...) à la manière d'un virus qui imprègne la vie quotidienne, dissout les liens sociaux. (...) Être dans l'insécurité permanente, c'est ne pouvoir ni maîtriser le présent, ni anticiper positivement l'avenir. (...). Mais comment celui que l'insécurité ronge tous les jours pourrait-il se projeter dans l'avenir et planifier son existence? L'insécurité sociale fait de cette existence un combat pour la survie mené au jour le jour et dont l'issue est à chaque fois incertaine. On pourrait parler de désassociation sociale (le contraire de la cohésion sociale) pour nommer ce type de situations(...). »

<sup>1</sup>**Etat de droit** : Système institutionnel dans lequel l'Etat se soumet lui-même à un certain nombre de droit juridiques qui protègent les individus contre les décisions arbitraires de l'Etat.

**Source** : R. Castel : L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?, Seuil, Coll. La République des idées, 2003

**Document 2** : Insécurité sociale et insécurité civile

**Q1** : A l'aide du document, proposez une définition du concept de « risque social »

**Q2** : Définissez l'insécurité civile et l'insécurité sociale

**Q3** : Pourquoi l'insécurité sociale remet-elle en cause la cohésion sociale ?

« Les discriminations prohibées par la loi sont explicitement et limitativement définies, tant pour les critères que pour les domaines dans lesquels s'exercent les discriminations. Elles portent sur l'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme (nom de famille), l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les activités syndicales, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une nation, une religion déterminée. Elles visent les inégalités de traitement dans l'emploi, le logement, l'éducation et la formation, l'accès aux biens et services publics et privés, l'accès aux soins et aux services sociaux. (...) Les discriminations ont été décrites comme un véritable fléau pour notre société. (...) Depuis sa création, la HALDE (Haute autorité de la lutte contre la discrimination et pour l'égalité) a été au premier plan dans ce combat. (...)

Je pense à cette étudiante, travaillant dans une boutique pour financer sa scolarité. Un nouveau directeur l'a harcelée en raison de la couleur de sa peau, puis contrainte à la démission, sans que la hiérarchie n'intervienne. Le conseil de prud'hommes saisi en première instance n'a pas retenu la discrimination et ce n'est qu'en appel que les observations de la Halde ont été reprises dans une décision qui reconnaît le licenciement discriminatoire et décide de l'indemnisation de la victime. Comment cette jeune étudiante aurait-elle pu se battre pour ses droits et sa dignité sans l'appui de la Halde ? »

**Source :** <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/114000234.pdf>

**Document 3 :** Discrimination et cohésion sociale

**Q1 :** A l'aide du document, proposez une définition du concept de discrimination. Justifiez vos propos par un exemple cité dans le document.

**Q2 :** Pourquoi les discriminations sont-elles décrites comme un « fléau » pour notre société ?

2) Comment l'Etat peut-il assurer la cohésion sociale ?

« La naissance de l'Etat-providence marque la rupture avec la conception de l'Etat gendarme ou « Etat gardien de nuit ». L'Etat gendarme ou Etat gardien de nuit accorde un rôle minimal à l'Etat, en revanche, l'Etat providence donne à l'Etat un rôle important dans la vie sociale et économique au nom d'impératifs sociaux.

(...) Aujourd'hui le terme d'Etat-providence peut être pris dans deux sens. Au sens large, la notion désigne l'ensemble des interventions de l'Etat. Au sens strict, l'Etat-providence est celui qui intervient uniquement pour assurer la prise en charge collective des fonctions de solidarité<sup>1</sup> à travers un système étendu de protection sociale. La notion d'Etat-providence évoque l'une des nouvelles fonctions de l'Etat : s'occuper du bien-être social des citoyens et non plus seulement de la police, de gérer ses relations internationales ou de faire la guerre. L'Etat-providence est donc l'expression d'une solidarité nationale organisée par l'Etat. L'Etat-providence est une création historique dans laquelle se mêlent innovation nationales et internationales ».

<sup>1</sup>**Solidarité :** Phénomène qui relie les différentes composantes d'une société. La solidarité est également une valeur prônant le soutien mutuel des membres d'une collectivité en cas d'adversité (situation difficile).

**Document 4 :** L'Etat-providence

**Q1 :** Rappelez les définitions des concepts de redistribution et de protection sociale

**Q2 :** A l'aide du document, proposez une définition du concept d' « Etat-providence ».

**Q3 :** A quelle(s) fonction(s) de l'Etat correspond l'Etat-providence ?

**Q4 :** Pourquoi dit-on que l'Etat-providence est « l'expression de la solidarité nationale organisée par l'Etat » ?

**Q5 :** Quel lien peut-on faire entre l'insécurité sociale et l'Etat-providence ?

« L'assistance et l'assurance sont considérées comme les deux principales techniques de protection sociale. Elles se distinguent essentiellement par les principes qui les fondent mais aussi par leurs implications en termes de droits, de devoirs et de conditions d'accès. (...)

L'assurance sociale est traditionnellement présentée comme un système de protection sociale reposant sur des mécanismes de transfert du type contribution / rétribution. Les travailleurs versent une cotisation qui est fonction de leur revenu, et s'ouvrent ainsi un droit "objectif" sur la société. Ce droit consiste à percevoir une prestation dont le montant est en rapport avec leur revenu, en cas d'interruption ou de privation d'emploi.

L'assistance sociale procède d'une histoire et d'une logique différente. Héritière de la charité chrétienne et de la Révolution française de 1789, à travers ses principes d'égalité et de solidarité nationale, elle se définit comme le devoir de la société de porter secours aux indigents, vieillards ou enfants abandonnés. Elle passe par l'octroi d'une aide aux personnes dont les ressources sont insuffisantes, financée par les impôts et versée par les collectivités publiques sans contrepartie de cotisation. Elle peut prendre la forme de prestations monétaires ou en nature. Elles ne sont pas contributives : autrement dit, aucune contrepartie n'est exigée du bénéficiaire. En revanche, elles sont soumises à des conditions de ressource qui justifient l'examen au cas par cas de la situation du demandeur : de ce fait, elles ne constituent qu'un droit "subjectif". »

**Source :** <http://www.vie-publique.fr>

**Document 5 :** Assurance et assistance : Quelle distinction ?

**Q1 :** Rappeler la définition du concept de revenus de transfert

**Q2 :** Distinguez les concepts d'assurance sociale et d'assistance

« Au-delà des diversités nationales, deux grandes conceptions de la protection sociale peuvent être définies :

- La conception « bismarckienne » prend naissance en Allemagne à la fin du XIXe siècle. Il s'agit pour le Chancelier Bismarck de répondre à la « question ouvrière » (...). La conception bismarckienne repose sur une logique professionnelle, une logique assurantielle, elle est dite « commutative » pour traduire l'idée que la couverture des risques est la contrepartie de la participation du travailleur à la production.
- La conception « beveridgienne » est universaliste, elle ouvre un droit à tous les membres de la société. Elle est souvent dite « distributive » pour traduire le fait qu'il s'agit de protéger chaque individu par une couverture uniforme organisée par l'Etat (et non dans le cadre professionnel). Ces deux conceptions sont des idéaux-types qui ont influencé les différents systèmes qui ont été mis en place. »

**Source :** A. Beitone, Ph. Gilles, M. Parodi : Histoire des faits économiques et sociaux de 1945 à nos jours, Dalloz, Coll. Précis, 2000 (page 344)

**Document 6 :** La naissance des Etats-providence à travers deux modèles

**Q1 :** Rappelez la définition du concept d'idéal-type

**Q2 :** Remplissez le tableau-ci-dessous

	Modèle Bismarckien	Modèle Beveridgien
Forme de solidarité		
Modalité de financement		
Individus concernés		

« L'État providence ne présente pas le même contenu d'un pays à un autre. L'histoire sociale, économique et politique des États a fortement contribué à les façonner, à dresser leur contour et les modalités d'intervention, si bien qu'on ne peut aujourd'hui parler de modèle unique mais bien d'une pluralité d'États providence. Plusieurs points communs permettent toutefois de dresser des typologies utiles aussi bien à la compréhension et l'analyse qu'à la comparaison des modèles de protection sociale. En 1990, l'économiste et sociologue danois Gosta Esping-Andersen propose une typologie. Il distingue trois modèles :

- le modèle social-démocrate (universaliste)
- le modèle corporatiste-conservateur
- le modèle libéral (résiduel) »

**Source :** Vie publique : Y a-t-il un modèle unique d'Etat- providence ?

« L'Etat providence libéral limite pour l'essentiel sa protection aux plus faibles, qui protégés, sont aussi stigmatisés. Le contrôle des ressources est une technique fondamentale d'octroi de droits sociaux, les prestations ne sont accordées que dans des situations limites après examen individualisé de la situation du demandeur. (...) L'assurance privée prédomine. Le modèle dit conservateur corporatiste est un modèle d'assurance sociale obligatoire généralisé, adossé au travail salarié et visant le maintien – au moins partiel- des revenus lorsque les circonstances (la réalisation des risques sociaux) mettent le travailleur en dehors de l'activité productive. (...) La redistribution est relativement faible. L'Etat social-démocrate ou universaliste est souvent assimilé au modèle nordique de société. Ce modèle se caractérise notamment par un niveau élevé de protection sociale contre les risques équivalent pour tous. »

**Source :** D'après « L'Etat-providence » François-Xavier Merrien ; QSJ, pp 28-29

**Document 7 :** Les trois mondes de l'Etat-providence

**Q1 :** Rappelez la définition du concept de stigmatisation

**Q2 :** Complétez le tableau ci-dessous

	Etat-providence libéral	Etat-providence corporatiste conservateur	Etat-providence social-démocrate
Couverture			
Destinataires			
Conditions de versement des prestations			
Financement	Fiscal	contributif	fiscal
Exemples de pays	Etats-Unis	Allemagne/France	Pays scandinave

### 3) Les limites de l'Etat-providence en matière de cohésion sociale

« **VDI (vie des idées)** : Cela conduit à s'interroger sur les formes de la pauvreté contemporaine, puisque vous montrez dans vos travaux que la pauvreté résulte évidemment du dénuement et de la précarité<sup>1</sup>, mais qu'elle s'exprime aussi par une très grande souffrance liée au sentiment de l'inutilité sociale. La souffrance, l'absence de reconnaissance et le mépris social sont des dimensions importantes du sentiment de la pauvreté.

**Serge Paugam**<sup>2</sup> : Dans le processus de disqualification sociale que j'ai décrit et analysé dans mes travaux, on peut effectivement souligner la double dimension de la perte d'un certain nombre de protections et d'une certaine insécurité sociale, du fait de ne plus avoir un emploi stable par exemple, du fait d'avoir rompu avec un certain nombre des membres de sa famille, et de ne plus pouvoir compter sur une protection sociale universelle. Mais cela n'est pas tout. En même temps, une personne en situation de pauvreté voit sa position menacée dans la société en général. Le statut qui la caractérise est un statut qui correspond finalement à la dernière strate (couche) de la société. La personne pauvre est désignée socialement comme appartenant à un ensemble social que d'aucuns considèrent comme extrêmement dévalorisant, et peut-être même que certains caractériseraient comme étant le produit d'une certaine incompetence, d'une irresponsabilité sociale, parfois même de la paresse. C'est cette double dimension, celle liée au fait de manquer d'appui et d'être vulnérable du point de vue de la protection que l'on peut avoir, mais aussi d'être sous un regard méprisant mettant en relief son inutilité, qui caractérise le processus de disqualification sociale. »

<sup>1</sup>**Précarité** : Situation d'un individu placé dans une position de fragilité, de vulnérabilité et d'incertitude face à l'avenir

<sup>2</sup>**Serge Paugam** est un sociologue, directeur de recherche au CNRS, et directeur d'étude à l'EHESS (école des hautes études en sciences sociales).

**Source** : La vie des idées. [http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20080530\\_Paugam.pdf](http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20080530_Paugam.pdf)

**Document 8** : La disqualification sociale

**Q1** : Rappelez les définitions des concepts de « statut », « emploi »

**Q2** : Expliquez la phrase soulignée. A quel concept fait-elle référence ?

**Q3** : A l'aide du document, définissez le concept de disqualification sociale

« Adoptant une posture critique à l'égard de la notion d'exclusion qui connaît au début des années 1990 une popularité considérable, Robert Castel propose dans plusieurs de ses textes une notion alternative : la désaffiliation permettant d'éviter un certain nombre d'écueils<sup>1</sup>. Pour Castel, la notion d'exclusion est un piège car elle permet de nommer une diversité de situations en gommant leurs spécificités. Pour Castel, il importe de dépasser le constat des « états de dépossession » pour analyser les mécanismes qui génèrent ce phénomène. »

<sup>1</sup> **Ecueil** : piège, obstacles dangereux

**Source** : « Les 100 mots de la sociologie » sous la dir de Serge Paugam, P61

« De plus en plus de salariés doivent dorénavant se contenter d'une intégration incertaine par le travail: c'est ce que R. Castel appelle la déstabilisation des stables avec le phénomène du développement des emplois précaires qui représentent 13 % de l'ensemble des emplois salariés à la fin des années 2000. Afin de rendre compte de ce processus, il propose de représenter l'intégration sociale comme un espace s'articulant autour de deux axes : le rapport au travail et l'insertion relationnelle. On peut alors délimiter quatre « zones » qu'il nomme successivement :

- zone d'intégration caractérisée par l'association travail stable - insertion relationnelle solide
- zone de vulnérabilité marquée par la précarité du travail et la fragilité relationnelle
- zone de désaffiliation définie par l'absence de travail et l'isolement social
- zone d'assistance correspondant à l'absence de travail et l'insertion sociale grâce à la prise en charge par les politiques sociales.

À l'heure actuelle, on assiste à une fragilisation de cette zone d'intégration alors qu'en revanche la zone de vulnérabilité est en expansion et alimente en permanence la zone de désaffiliation. On retrouve, dans cette approche, l'idée d'un processus qui débute avec la perte ou la fragilisation des revenus du travail et qui, progressivement, avec l'isolement relationnel, conduit à la désaffiliation. »

**Source** : Alain Beitone et al, Sciences sociales, Editions Sirey, Coll. Aide-Mémoire, 7ème édition

### **Document 9** : La désaffiliation

**Q1** : Représenter par un schéma les 4 zones distinguées par R. Castel

**Q2** : A l'aide du document, proposez une définition du concept de désaffiliation sociale

**Q3** : Pourquoi R. Castel critique t'il la notion d'exclusion ?

### **Synthèse de fin de chapitre :**

La ----- qui désigne l'ensemble des liens sociaux qui permettent de « faire société » peut être menacée par plusieurs facteurs parmi lesquels se trouvent la----- (inégalité de traitement qui conduit à la remise en cause du principe d'égalité), l'insécurité sociale et la -----  
----- . La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel qui est défini de plusieurs manières. Par exemple, on distingue la ----- (qui caractérise les personnes disposant d'un revenu inférieur à un minimum conventionnel) de la ----- (personne percevant un revenu inférieur à un certain seuil fixé en fonction du revenu médian). Face à ces situations, comment maintenir la cohésion sociale ? Quelles institutions peuvent intervenir pour éviter la rupture cumulative des ----- ? Ces institutions peuvent être la famille, les amis, les associations et ----- . Au sens large ----- désigne l'ensemble des interventions de l'Etat dans la vie économique et sociale ; au sens strict, il renvoi au système de protection sociale. En créant des ----- (droits permettant aux individus de faire face aux risques

sociaux), l'EP a permis aux individus de pouvoir être autonome et de se libérer des assujettissements familiaux, religieux... .

Au-delà des diversités nationales, deux grandes conceptions de la protection sociale peuvent être définies :

- ..... qui prend naissance en Allemagne. Celui-ci se caractérise notamment par une solidarité basée sur une logique .....
- ..... qui a un caractère universaliste et repose sur une logique d'assistance.

Une autre typologie des Etats providence a été élaborée par le sociologue Gosta Esping Andersen. Celui-ci distingue l'Etat- providence libéral (Etats-Unis), l'Etat-providence corporatiste conservateur (Allemagne), Etat-providence social-démocrate (pays scandinaves).

Dans les années 1970, face aux difficultés persistantes de l'EP pour faire reculer la pauvreté et les inégalités, certains ont parlé d'exclusion sociale, notion qui a été largement reprise et médiatisée. Pour les sociologues, cette notion ne peut être considérée comme un concept scientifique. Ainsi, R. Castel parle de ..... et S. Paugam de .....